



N° de résolution  
ou annotation

2023-04-86

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tenue à 20h00,  
à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Chantal Mainville, pro-maire ainsi que la  
conseillère Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Marcel  
Mainville, M. Bertrand Béchard et M. Sébastien Roy.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-  
générale/greffière-trésorière.

**1.0 Ouverture de la séance;**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h03, sous la  
présidence de Mme Chantal Mainville, pro-maire.

**2.0 Adoption de l'ordre du jour;**

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est  
dispensée.

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien  
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de  
laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 7<sup>er</sup> 28 mars 2023;
- 4.0 Avis public d'élection partiel
- 5.0 **Trésorerie;**
- 5.1 **Adoption des dépenses courantes**
- 6.0 **Correspondance;**
- 6.1 Rassemblement des élus
- 7.0 **Période de questions;**
- 8.0 **Projets;**
- 8.1 Amélioration Salle Abitibi
- 8.2 Nouveaux-Horizons : mandat de la DG pour faire les achats nécessaires
- 9.0 **Camping**
- 9.1 Installation compteurs de douche
- 10.0 **Réseau routier ;**
- 10.1 Nivelage été 2023
- 11.0 **Dossiers divers;**
- 11.1 Octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC-volet II) (acquisition de bacs – matières organiques)
- 11.2 Dérogation mineure
- 12.0 Rapport des comités;
- 13.0 Période de questions;
- 14.0 Sujets divers;
- 15.0 Levée de la séance

**3.0 Adoption des procès-verbaux;**

**3.1 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-  
verbal du 7 mars, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M.  
Bertrand Béchard et résolu l'unanimité d'adopter le procès-  
verbal du 7 mars 2023 tel que présenté.

2023-04-87



N° de résolution  
ou annotation

2023-04- 89

2023-04-90

2023-04- 91

2023-04- 92

2023-04- 93

### **3.2 Adoption du procès-verbal du 28 mars 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 28 mars, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2023 tel que présenté.

### **4.0 Avis public d'élection partiel**

Afin de combler le poste de maire ou de mairesse, ainsi que celui de conseiller ou conseillère no.4, des élections partielles auront lieu le 14 mai 2023.

La dernière journée pour déposer une candidature est le vendredi 14 avril 2023, 16h30.

### **5.0 Trésorerie;**

#### **5.1 Adoption des dépenses courantes**

Pour la municipalité : Liste des comptes à payer de mars 2023 au montant de : 36 523.38 \$

Pour le camping municipal : Liste des comptes à payer de mars 2023 au montant de : 7 411.36\$

Pour les salaires nets : 10 982.90 \$

**Attendu que** le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

### **6.0 Correspondance :**

#### **6.1 Rassemblement des élus**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme France Pelletier, directrice générale, ainsi que le maire (maresse) à participer au rassemblement des élus, dans le cadre de la conférence des Préfets, à Amos, les 25 et 26 mai prochain.

### **7.0 Période de questions;**

### **8.0 Projets**

#### **8.1 Améliorations Salle Abitibi**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de faire repeindre la salle Abitibi et d'en assumer les coûts à même le budget et le surplus non affecté, selon la soumission reçue de Labbé peintre, au montant de 14 478\$ plus taxes.

#### **8.2 Nouveaux-Horizons : mandat de la DG pour faire les achats nécessaires**

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Bertrand Béchard et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, Mme France Pelletier, afin d'effectuer les achats prévus au projet Nouveaux-Horizons.

### **9.0 Camping**

#### **9.1 Installation – compteurs de douches**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de faire installer les nouveaux compteurs de douches par Plomberie La Sarre et Les entreprises électriques Rolland Richard Inc, ainsi que le



2023-04- 94

N° de résolution  
ou annotation

changement des 10 luminaires fluorescents « ordinaires » pour des LED.

## **10.0 Réseau routier**

### **10.1 Nivelage été 2023**

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offre sur invitation auprès de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. pour le nivelage des chemins pour la saison estivale 2023.

## **11.0 Dossiers divers**

### **11.1 Octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC volet II) (acquisition de bacs – matières organiques)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Roquemaure a compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** le projet de la municipalité de Roquemaure de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Roquemaure envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

**CONSIDÉRANT** les discussions que la municipalité de Roquemaure a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la municipalité de Roquemaure, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Roquemaure autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

**QUE** la municipalité de Roquemaure confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité de Roquemaure s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

2023-04-95



N° de résolution  
ou annotation

**QU'** une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

**QUE** la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

Nb bacs X Nb unité	2023		2024		NB TOTAL DE BACS		
	Nb immeubles	Nb bacs	Constructio n prévue	Nb bacs		Construction prévue	Nb bacs
Unifamiliales, chalets et maisons mobiles	1	201	5	206	5	211	211
Immeubles de 2 à 5 logements	1	1					
Immeubles de 6 à 9 logements	2	1					
Immeubles de 10 à 19 logements	3						
Immeubles de 20 à 29 logements	4						
		204					211

### 11.2 Dérogation mineure

**Attendu qu'**une demande de dérogation mineure relative à une demande de lotissement de deux terrains (dossier de Patrick Descarreaux), situés au 233, Rang 4 et 5 Ouest à Roquemaure a été déposée au CCU;

Attendu que le comité consultatif en urbanisme s'est rencontré pour étudier cette demande le 23 mars 2023, et faire ses recommandations;

2023-04- 96

**En conséquence,** il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 233, Rang 4 et 5 Ouest à Roquemaure, conformément aux recommandations du comité consultatif en urbanisme.

### 12.0 Rapport des comités;

### 13.0 Période de questions;

### 14.0 Sujets divers

#### 14.1 Commandite au Club nautique

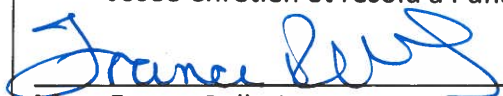
2023-04-97


Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de donner une commandite de 100\$ au Club nautique afin d'aider au paiement des assurances.

### 15.0 Levée de la séance

2023-04-98

À 21h52, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de lever la séance.

  
Mme France Pelletier,  
Directrice-générale/greffière-trésorière

  
Mme Chantal Mainville  
Pro-maire



N° de résolution  
ou annotation

2023-04-99

2023-04-100

2023-04-101

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 20 avril 2023 tenue à 19h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. Mathieu Guillemette, maire ainsi que la conseillère Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Marcel Mainville, M. Jacques Bergeron et M. Sébastien Roy.

Étaient absent.e Mme Chantal Mainville, conseillère et M. Bertrand Béchar, conseiller.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

**1.0 Ouverture de la séance;**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h09, sous la présidence de M. Mathieu Guillemette, maire.

**2.0 Adoption de l'ordre du jour;**

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Résolution Kenorland;
- 4.0 Période de question;
- 5.0 Levée de la séance

**3.0 Résolution Kenorland;**

Attendu la demande d'appui à la municipalité de Roquemaure, de la part de Kenorland Minerals, lors de leur venue à l'été 2023 afin d'y effectuer des sondages sur le réseau routier, dans le cadre du projet d'exploration Hunter;

Attendu que la municipalité de Roquemaure à maintenant le statut de communauté nourricière et que les activités d'explorations minières sont de natures incompatibles avec la vocation de notre communauté;


Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu l'unanimité des conseillers présents de :

- Refuser l'autorisation demandée par Kenorland Minerals et ses sous-contracteurs à procéder à des sondages sur notre réseaux réseau routier;
- S'assurer du respect de l'article 26 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en ce qui a trait aux activités permises en terres agricoles, soit l'exploitation agricole, seulement.

**4.0 Période de questions;**

**5.0 Levée de la séance**

À 19h50, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de lever la séance.

  
Mme France Pelletier,  
Directrice-générale/greffière-trésorière

  
M. Mathieu Guillemette  
Maire